

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 15/12/15

Reçu en Préfecture le : 15/12/15

CERTIFIÉ EXACT,

# Séance du lundi 14 décembre 2015 D-2015/647

#### Aujourd'hui 14 décembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

## Monsieur Alain JUPPE - Maire

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

#### Excusés:

Madame Magali FRONZES, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY

# Rock School Barbey. Subvention d'équipement à l'association Parallèles Attitudes Diffusion. Autorisation. Décision

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Parallèles Attitudes Diffusion occupe depuis 1998 le théâtre Barbey et ses annexes dans l'enceinte de l'ancienne Auberge de Jeunesse, situés 18 cours Barbey. Cette occupation comprend une salle de spectacle de musiques amplifiées de 700 places, 8 salles de cours et de répétition, un studio d'enregistrement de niveau professionnel et un espace culture multimédia.

L'association accueille des groupes amateurs bordelais pour des répétitions et des groupes professionnels nationaux ou internationaux pour des concerts (environ 80 concerts et 40 000 entrées par an), des résidences artistiques et des enregistrements.

Les consoles sons de la salle de musique amplifiée sont devenues obsolètes et doivent être remplacées.

L'association sollicite donc la participation financière de la Ville à hauteur de 15 000 €, la totalité de l'investissement représentant une dépense de 83 880 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Montant
Centre National de la Variété et du Jazz	25 164
Conseil Régional d'Aquitaine	13 980
Conseil Départemental de Gironde	16 776
Ville de Bordeaux	15 000
Autofinancement	12 960
Total TTC	83 880

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci jointe fixant les modalités du versement à l'association Parallèles Attitudes Diffusion d'une subvention d'équipement d'un montant de 15 000 euros au vu des justificatifs des dépenses réalisées.

Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours en nature 2042 fonction 311.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

# Convention entre la Ville de Bordeaux et l'Association Parallèles Attitudes diffusion portant financement du remplacement des consoles son du théâtre Barbey

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Adjoint, Monsieur Fabien ROBERT, habilité aux fins des présentes par Délibération du Conseil Municipal n° en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée « La Ville »

d'une part,

L'Association Parallèles Attitudes Diffusion, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel Cunchinabe, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil d'Administration en date du

ci-après dénommée « l'Association »

L'association Parrallèles Attitudes Diffusion souhaite remplacer les consoles son du théâtre Barbey devenues obsolètes.

La Ville de Bordeaux participe au financement de l'acquisition du matériel dont le coût est de 83 880 euros par une subvention d'équipement de 15 000 euros.

Ceci préalablement validé, il est exposé ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - OBJET

L'association est maître d'ouvrage du remplacement des consoles son du théâtre Barbey sis 18 cours Barbey à Bordeaux.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 à hauteur de 15 000 euros.

### ARTICLE 2 - UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée à l'acquisition des consoles sons lesquelles devront être installées dans les locaux du théâtre Barbey et y demeurer pour une période ne pouvant être inférieure à cinq ans, durée d'amortissement du matériel. En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux, au prorata de la durée manquante.

La durée de 5 ans ne sera pas exigée s'il advenait que la convention de mise à disposition des locaux à l'association ne soit pas reconduite.

#### ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera au vu des justificatifs des dépenses réalisées.

#### ARTICLE 4 - COMPTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- 18 cours Barbey pour l'association Parallèles Attitudes diffusion.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association
Le Maire Adjoint ,	Le Président,
Fabien Robert	Emmanuel Cunchinabe